

En 2021, près d'un établissement industriel sur deux a engagé des dépenses en faveur de l'environnement en Auvergne-Rhône-Alpes

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 180 • Septembre 2024



En 2021, 44 % des grands établissements industriels d'Auvergne-Rhône-Alpes ont engagé des dépenses pour protéger l'environnement, pour un montant total de 307,4 millions d'euros. Ces dépenses concernent avant tout la réalisation d'investissements, et, dans une moindre mesure, elles permettent de mener des études. Les investissements servent le plus souvent à limiter les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. La part de ce type d'investissement est plus faible dans la région qu'elle ne l'est en France. En revanche, les investissements dans la gestion des déchets et la protection des sols sont, en proportion, plus importants que nationalement. Les études se tournent en premier lieu vers les économies d'énergie ; néanmoins, en proportion, la région en réalise plus qu'en France dans la gestion plus durable de l'eau et le traitement des eaux usées. Sur la période 2012-2020, les montants consacrés aux investissements progressent dans la région, contrairement à ceux dédiés aux études.

En 2021, 44 % des établissements industriels **source** de la région employant 20 salariés ou plus ont engagé des dépenses antipollution, c'est-à-dire destinées à réduire l'impact de leur activité sur l'environnement et à favoriser une gestion durable des ressources naturelles **figure 1**. Cette part est quasi équivalente à celle de France (43 %) et de cinq points inférieure à celle de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui arrive en tête des régions. Les dépenses associées sont cohérentes avec le poids industriel de la région : elles s'élèvent à 307,4 millions d'euros, soit 14 % du total national, et la région rassemble 16 % des salariés des secteurs industriels entrant dans le champ de l'enquête.

Huit euros sur dix consacrés aux investissements

Ces dépenses s'orientent vers deux types d'utilisation : les investissements et les études.

Les investissements correspondent à l'achat de matériel entièrement dédié à la protection de l'environnement ou d'équipement de production plus performant en matière environnementale. Parmi l'ensemble des établissements industriels, 29 % en ont réalisé au moins un en 2021. Leur montant s'élève à 244 millions d'euros, soit près de 80 % de l'ensemble des dépenses antipollution, comme en France **figure 2**.

Les études, quant à elles, sont soit menées en prévision d'un investissement (études préalables), soit réglementaires ou d'impact. Ces dernières correspondent à des études de danger ou d'évaluation des risques naturels, à des audits, à la réalisation de

dossiers préparatoires à une certification environnementale... Elles sont réalisées par un tiers de l'ensemble des établissements industriels, comme au niveau national, pour un montant total avoisinant les 64 millions d'euros.

Certains établissements industriels cumulent les deux types de dépenses antipollution (investissements et études). En 2021, ces établissements représentent 19 % de l'ensemble des établissements industriels et 42 % de ceux qui ont engagé des dépenses antipollution.

Les sommes destinées aux investissements et aux études sont plus élevées pour les activités susceptibles d'avoir des conséquences importantes sur l'environnement. Ainsi, quatre secteurs concentrent 69 % des dépenses engagées : l'énergie (81 millions d'euros), les industries agroalimentaires (54 millions d'euros), l'industrie de la métallurgie et des produits métalliques (43 millions d'euros) et la chimie (34 millions d'euros). À lui seul, le

secteur de l'énergie regroupe plus de 20 % des investissements et près de la moitié des dépenses d'études **figure 3**.

Les investissements ou les études en prévision d'investissements se répartissent sur neuf domaines d'intervention tels que le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, la protection de l'air...

Un cinquième des investissements pour réduire la consommation d'énergie ou pour en utiliser une plus propre

Parmi les établissements ayant réalisé des investissements, 43 % l'ont fait dans le but de consommer moins d'énergie ou d'utiliser une énergie plus propre, part proche de à celle constatée en France **figure 4**. Ces achats concernent par exemple des systèmes de récupération de chaleur fatale (chaleur rejetée lors d'un procédé de production ou de transformation), des méthaniseurs permettant de valoriser

► 1. Nombre d'établissements ayant investi et montants associés en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021

	Total	Ayant réalisé des dépenses	Parmi les établissements ayant réalisé des dépenses en faveur de l'environnement		
			Uniquement des investissements	Uniquement des études	À la fois des investissements et des études
Nombre d'établissements industriels	3 916	1 720	400	595	725
Répartition des établissements industriels (en %)	100	44	23	35	42
Montant des investissements (en millions d'euros)		243,8	40,4	0	203,5
Montant des études (en millions d'euros)		63,6	0	12,3	51,4
dont montant des études préalables (en millions d'euros)		36,4	0	9,5	26,9
Montant total (en millions d'euros)		307,4	40,4	12,3	254,8

Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, industries extractive et manufacturière (y compris artisanat commercial) et énergie, établissements de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) 2021.

les déchets pour produire du biogaz, des systèmes de chaufferie à partir de biomasse, des pompes à chaleur ou encore des panneaux photovoltaïques. Les dépenses d'investissement engagées dans ce domaine, 53 millions d'euros, représentent 22 % du montant total des investissements, soit trois points de moins qu'au niveau national ► **figure 5**. Le secteur de l'énergie est le plus gros investisseur dans le domaine des économies d'énergie, en Auvergne-Rhône-Alpes comme en France (respectivement 23 % et 27 % des dépenses). Cependant, les montants investis par salarié sont bien moindres dans la région (2,10 euros contre 3,60 euros au national).

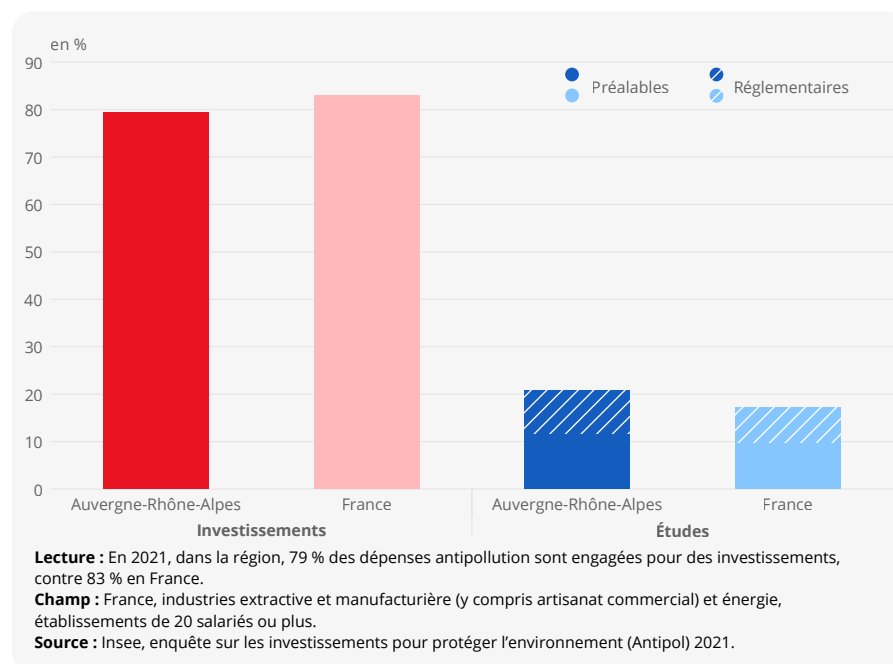
Cet écart est tout de même atténué par l'industrie agroalimentaire, deuxième secteur investissant le plus dans ce domaine (21 %), qui dépense plus par salarié dans la région qu'en France (1,20 euro par salarié contre 1,10 euro).

Moins d'investissements pour limiter les émissions de gaz à effet de serre

Un peu moins d'un tiers des établissements ayant investi l'ont fait pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, dans la région comme en France. Deux évolutions législatives récentes incitent les établissements à engager des financements à cette fin : depuis 2019, la loi « énergie et climat » oblige les entreprises de 500 salariés ou plus à établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre et un plan d'actions pour les réduire ; depuis 2020, la mise sur le marché d'appareils contenant un niveau élevé de concentration de gaz fluorés (principalement utilisés comme réfrigérants dans les climatiseurs et les réfrigérateurs) est interdite. Les investissements se sont donc orientés vers des systèmes de réfrigération utilisant du dioxyde de carbone.

Dans ce domaine, les dépenses d'investissement s'élèvent à 45 millions

► 2. Répartition des montants dépensés entre investissements et études en Auvergne-Rhône-Alpes et en France en 2021

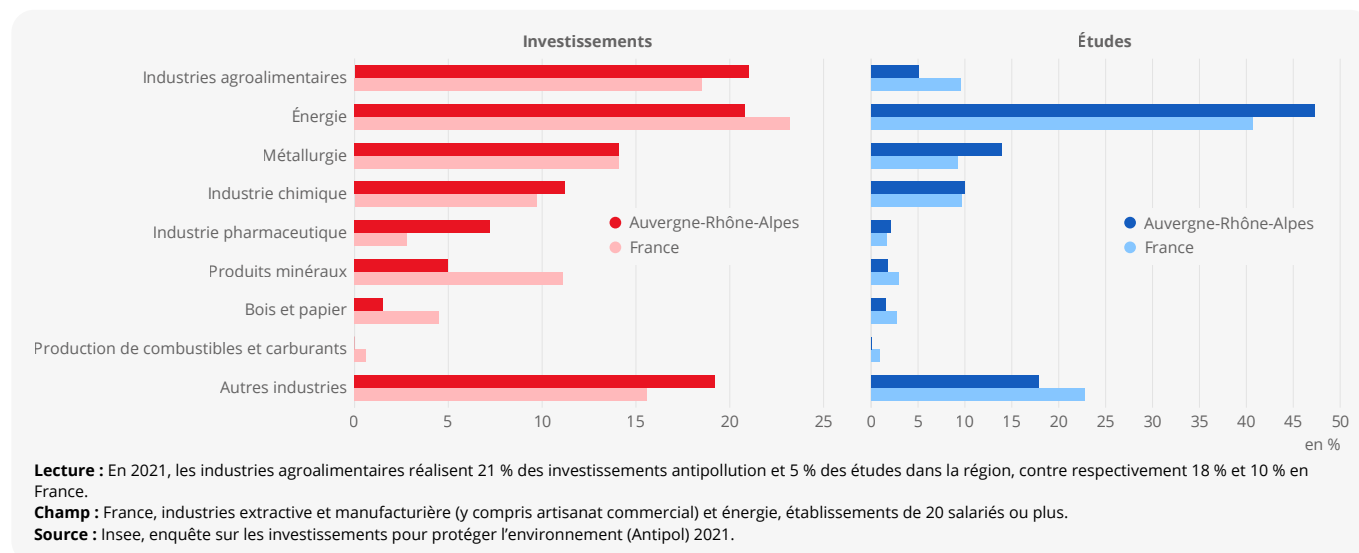


d'euros en 2021, soit 19 % des dépenses régionales. Ce taux est inférieur de quatre points au niveau national. Ces moindres investissements pour limiter les émissions de gaz à effet de serre sont liés aux établissements des secteurs industriels des produits minéraux et à la métallurgie et s'expliquent par le fait que les investissements régionaux ont plutôt été réalisés les années précédentes. En effet, dans l'industrie des produits minéraux, le montant de ces investissements avait doublé en 2020, avant d'être divisé par quatre en 2021. Dans la métallurgie, les dépenses avaient été multipliées par 1,6 entre 2019 et 2020, pour ensuite rester stables. En Auvergne-Rhône-Alpes, les établissements qui ont investi le plus pour lutter contre les effets des émissions de gaz à effet de

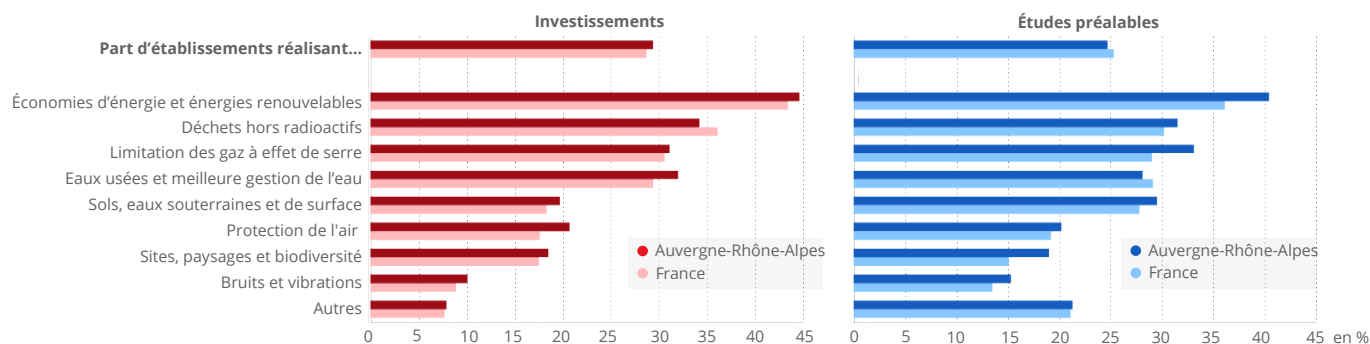
serre relèvent majoritairement de l'industrie agroalimentaire et de l'énergie. Ces deux secteurs étaient déjà ceux qui investissaient le plus dans ce domaine en France avant 2021. Les dépenses par salarié, qui s'élèvent à respectivement 3,15 euros et 0,44 euro dans la région, sont deux à trois fois supérieures aux dépenses nationales.

En 2021, les investissements dans la protection de l'air, c'est-à-dire l'achat d'installations et d'équipements de lutte contre les substances polluantes rejetées dans l'air, sont moindres dans la région qu'en France (11 % des investissements contre 14 %), contrairement aux années précédentes où ils étaient proportionnellement équivalents, pour une part d'établissements concernés très proche (autour de 20 %).

► 3. Répartition des dépenses d'investissements et d'études par secteur d'activité en Auvergne-Rhône-Alpes et en France en 2021



► 4. Part d'établissements réalisant des investissements et des études préalables par domaine en Auvergne-Rhône-Alpes et en France en 2021



Lecture : En 2021, 43 % des établissements ayant réalisé des investissements l'ont fait dans le domaine de l'énergie dans la région, contre 45 % en France. Parmi les établissements ayant réalisé des études, 36 % l'ont fait dans ce même domaine contre 40 % en France.

Champ : France, industries extractive et manufacturière (y compris artisanat commercial) et énergie, établissements de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) 2021.

La métallurgie est le secteur qui investit le plus dans ce domaine, y compris par salarié ; mais le montant dépensé dans la région (1,07 euro), reste inférieur de 50 centimes au niveau national.

Plus d'investissements dans la gestion des déchets et la protection des sols

Le troisième domaine dans lequel les établissements investissent le plus est celui de l'eau, qui concerne à la fois la gestion durable de cette ressource et le traitement des eaux usées. Les achats concernent du matériel pour récupérer l'eau afin de la réutiliser ou pour en réduire l'utilisation ainsi que du matériel pour en éliminer des substances polluantes comme des bassins d'aération, de décantation, du matériel de filtration ou même la participation à la construction d'une station d'épuration collective. Réalisés par près de 30 % des établissements, leur montant correspond à 14 % des investissements régionaux, comme en France ► **figure 5**.

En revanche, en Auvergne-Rhône-Alpes, les investissements réalisés dans la gestion des déchets et la protection des sols, des eaux souterraines et de surface sont proportionnellement supérieurs à ceux de la France. Leurs montants respectifs s'élèvent à environ 30 millions d'euros, soit, pour chacun, 12 % du montant régional des investissements, ce qui est cinq et quatre points de plus qu'en France en 2021. La proportion des établissements contribuant à ces financements est proche en France et dans la région. Dans la gestion des déchets, plus de la moitié des investissements est portée par le secteur de l'industrie agroalimentaire. Ce domaine concentre un tiers des investissements (32 %) de ce secteur, contre seulement 7 % en France. Ce secteur les a multipliés par 20 en un an, alors qu'ils n'ont que triplé en France. Le montant par salarié, 3,55 euros, est six fois supérieur à celui de France. Pour la protection des sols, des eaux souterraines et de surface, les trois quarts des montants sont investis par l'industrie pharmaceutique, contre 28 % en France. Cette dernière industrie a doublé ses

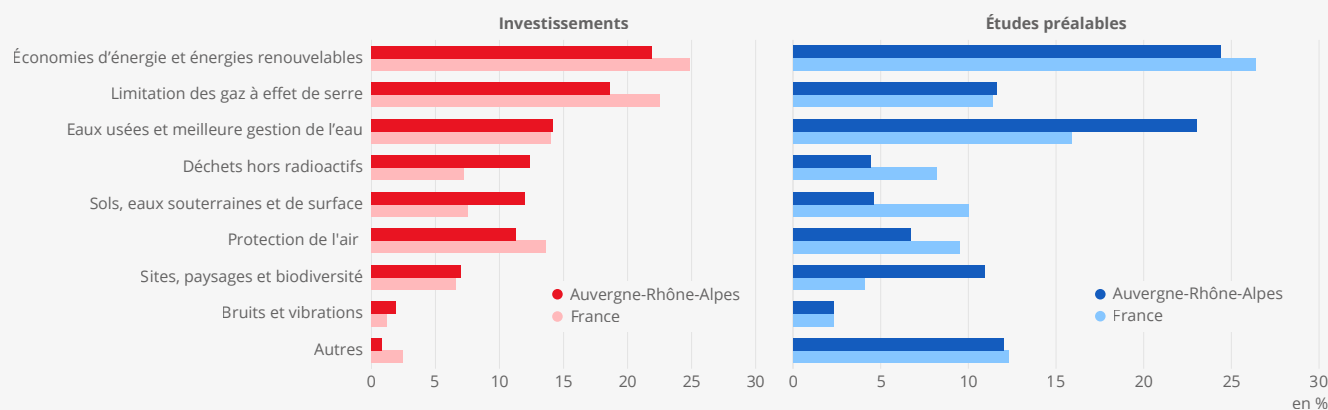
investissements dans ce domaine en 2021, alors qu'en France la hausse est très légère. Le montant par salarié (1,88 euro) en 2021 est deux fois plus élevé en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans les autres domaines, les montants investis sont bien moindres, comme au national. Ceux dédiés à la préservation des sites, des paysages et de la biodiversité concernent l'enfouissement des lignes électriques, la création de barrières vertes ou de passages d'animaux... Ils sont réalisés quasi exclusivement par le secteur de l'énergie, comme en France. Ceux visant à réduire les bruits et les vibrations (pour le voisinage) ciblent l'installation de murs antibruit ou de matériel d'insonorisation.

Des études plus orientées dans la gestion durable de l'eau et le traitement des eaux usées

Trois établissements sur quatre qui ont réalisé des études, les ont menées en prévision d'un investissement (comme en France), pour un montant total de 36 millions

► 5. Répartition des montants d'investissements et d'études préalables par domaine en Auvergne-Rhône-Alpes et en France en 2021



Lecture : En 2021, 22 % des montants des investissements et 24 % de ceux des études en prévision d'un investissement sont dédiés à réduire les consommations d'énergie ou à en utiliser une plus propre dans la région, contre respectivement 25 % et 26 % en France.

Champ : France, industries extractive et manufacturière (y compris artisanat commercial) et énergie, établissements de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) 2021.

d'euros. Comme pour les investissements, ces études visent plus souvent à consommer moins d'énergie ou à en utiliser une plus propre. Un quart des montants est destiné à ce domaine, comme en France. Elles sont principalement engagées par les secteurs de la métallurgie et de l'industrie chimique.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les études préalables sur l'eau et la préservation des sites, des paysages et de la biodiversité sont sur-représentées : les parts des montants dépensés sont sept points supérieurs au national. Les études sur l'eau sont réalisées par la même proportion d'établissements dans la région et en France. Mais, dans les deux secteurs les plus dépensiers, la métallurgie et l'industrie chimique, les montants par salarié sont respectivement supérieurs de 14 et 5 centimes pour atteindre 0,23 euro et 0,22 euro en Auvergne-Rhône-Alpes. La métallurgie consacre 39 % de ses dépenses d'études préalables à ce domaine, contre 15 % en France. Ces parts sont de 41 % et 25 % pour l'industrie chimique. Les études sur la préservation des sites, des paysages et de la biodiversité sont réalisées par un peu moins d'établissements dans la région (15 %) qu'en France (19 %) mais ces établissements dépensent plus : 11 centimes par salarié contre 3 centimes au national. Les dépenses sont très majoritairement réalisées par le secteur de l'énergie qui y consacre 31 % de ses dépenses en études préalables dans la région, contre 9 % en France.

Pour limiter les émissions de gaz à effet de serre ou réduire les bruits et les vibrations, les dépenses d'études préalables sont équivalentes dans la région et en France. Par contre, elles sont bien moindres en Auvergne-Rhône-Alpes, dans la gestion des déchets, dans la préservation des sols, eaux souterraines et de surface et dans la protection de l'air.

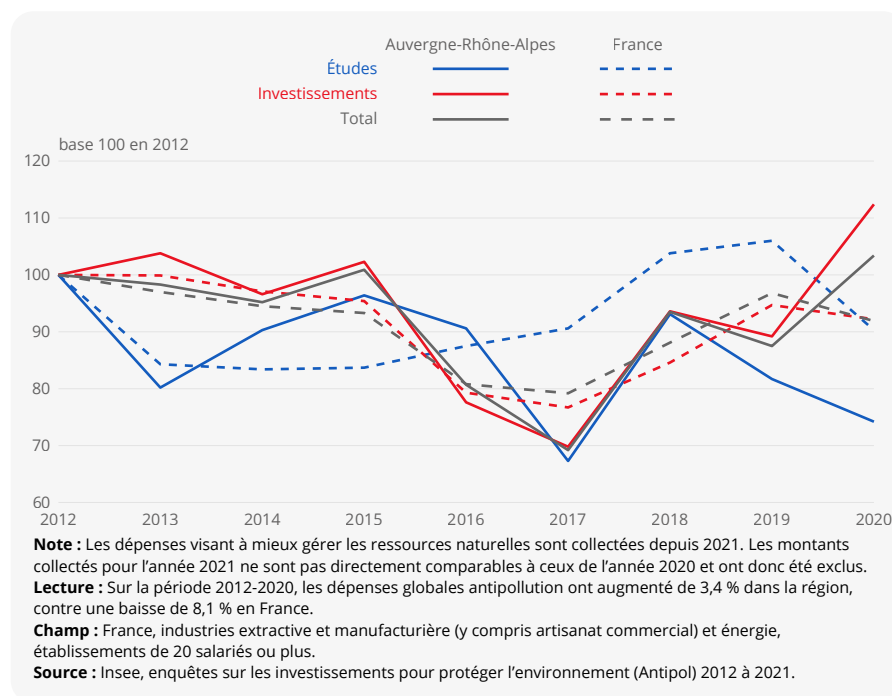
Les études réglementaires portées par le secteur de l'énergie

Pour 58 % des établissements ayant réalisé une étude, cette dernière est réglementaire ou d'impact, contre 61 % en France. Le montant de ce type d'études s'élève à 27 millions d'euros. L'essentiel de ces dépenses (73 %) est engagé par le secteur de l'énergie, dans la région comme en France (68 %). Dans ce secteur, le montant par salarié s'élève à 0,87 euro soit 10 centimes de plus qu'en France.

Des dépenses d'investissements en hausse, contrairement à celles d'études

Sur la période 2012-2020, le montant total des dépenses régionales antipollution a augmenté

► 6. Évolution des dépenses antipollution au total et par type (base 100 en 2012)



de +3,4 % alors qu'il a baissé de -8,1 % en France. Les évolutions sont très différentes entre les investissements et les études et ne sont pas lisses dans le temps ► **figure 6.**

En huit ans, les investissements ont globalement augmenté de +12,4 %, contre une baisse de -7,8 % en France. Après une relative stabilité entre 2012 et 2015, ils ont fortement diminué jusqu'en 2017 et de manière plus marquée dans la région. Ce repli pourrait en partie s'expliquer par la fin de cycles d'investissement antipollution dans certaines entreprises, dans un contexte de législation environnementale inchangée. Ensuite, une nette reprise est observée, freinée sans doute par la crise au niveau national mais pas dans la région.

Sur cette même période, les dépenses pour les études ont chuté de -26 %, soit près de trois fois plus qu'en France. Cette forte différence découle de la période 2015-2017, pendant laquelle les études ont fortement diminué dans la région, à l'instar des investissements, mais pas au niveau national. ●

Grégory Rabatel, Émilie Sénigout (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Source

L'enquête « Antipol » est une enquête annuelle adossée à un règlement européen permettant d'actualiser la connaissance sur le montant et la nature des études (en prévision d'un investissement, réglementaires ou d'impact) et des investissements pour protéger l'environnement. Ces dépenses peuvent être réalisées à l'initiative de l'établissement ou pour respecter la législation en vigueur. L'enquête couvre l'ensemble des établissements actifs de 20 salariés ou plus appartenant à l'industrie extractive, manufacturière ainsi qu'à la production d'électricité (sections B, C et D de la NAF rév. 2).

À partir du millésime 2021, l'enquête collecte également les montants des études et des investissements visant à mieux gérer les ressources naturelles : gestion durable de l'eau, utilisation d'énergie renouvelable, équipements moins énergivores, etc. Ainsi, les montants collectés pour l'année 2021 ne sont pas directement comparables à ceux de 2020.

► Pour en savoir plus

- **Vuillemin T.**, « En 2021, un quart des montants antipollution investis dans l'industrie visent à consommer une énergie plus propre ou moins d'énergie », Insee Focus n° 308, octobre 2023.
- **Vuillemin T.**, « En 2020, la crise sanitaire a freiné les dépenses de l'industrie pour protéger l'environnement », Insee Focus n° 269, juin 2022.

